

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°48/2024**

Date convocation	: 10/10/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 09
Votants	: 09

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) :

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL

Secrétaire de séance : Paul MARTIN

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique Principal de 2^e classe

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1 : les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le régime indemnitaire instauré par délibération n° 33/2017 du 18/12/2017 est applicable, révisé par délibération n°28/2020 en date du 10/08/2020 ;

Vu le tableau des emplois,

Vu l'arrêté RH03/2021, en date du 05 février 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent, d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe, compte tenu d'un avancement de grade de l'agent titulaire.

Considérant que cet emploi est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

En conséquence, il est proposé la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe, catégorie C, filière technique, à temps complet pour l'exercice des fonctions d'agent polyvalent du service technique à compter du 01/12/2024.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publiée le 17/10/2024

ID : 030-213003064-20241014-482024-DF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

Article 1 : De créer l'emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à temps complet de catégorie C à compter du 01/12/2024.

Article 2 : De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01/12/2024 :

SERVICE TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
d'agent polyvalent du service technique	d'Adjoint Technique Principal de 2 ^e classe	C	0	1	TC

Article 3 : Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : Que M. le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publiée le 17/10/2024
ID :030-213003064-20241014-482024-DE